Région des Pays de la Loire **COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 10 février 2023

Territoires, efficacité et simplicité	**P4**
Règlements de jeux concours	

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2023 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
le règlement du jeu concours intitulé « Région Pays de la Loire Tour » (annexe 1) ;

D'AUTORISER
l'octroi de lots pour les vingt-huit gagnants du jeu concours « Région Pays de la Loire Tour ».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire
Abstention : Eléonore REVEL

REÇU le 14/02/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs